

Besançon, le 7 janvier 2022

Madame le Maire de Villers le Lac
Mairie
1, Rue Pasteur
25130 VILLERS LE LAC

Direction Administrative et Financière
Service des Finances et de la Fiscalité
Affaire suivie par : Corinne GOMOT MARECHAL
Ligne directe : 03.81.82.76.96
Nos réf. : LG/NS/CGM – 22.14

OBJET : Sollicitation garantie d'emprunt

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter la garantie d'emprunt de la commune de VILLERS LE LAC pour l'emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné au financement de l'opération suivante :

**Construction de 16 logements
Rue des Aubépines
A VILLERS LE LAC – Groupe 420**

Le prêt n° 130681 est constitué de 5 lignes dont les montants, les taux et les pourcentages garantis sont les suivants :

	Montant	% garantie	Montant garanti
Prêt PLUS	370 402 €	30 %	111 120,60 €
Prêt PLUS Foncier	340 196 €	30 %	102 058,80 €
Prêt PLAI	193 429 €	30 %	58 028,70 €
Prêt PLAI Foncier	177 653 €	30 %	53 295,90 €
Prêt BOOSTER	240 000 €	30 %	72 000,00 €
Total	1 321 680 €	Montant total à garantir	396 504,00 €

Vous trouverez à l'appui de ma demande un dossier dématérialisé constitué des pièces ci-dessous énumérées :

- note de présentation,
- coût de l'opération et plan de financement,
- autorisation d'emprunt signée par le Directeur Général,
- copie du contrat signé et des tableaux d'amortissements,
- décision de financement,
- modèle de délibération.

Le contenu de votre délibération est simplifié et doit correspondre au modèle de la Caisse des Dépôts et Consignations que vous trouverez à l'appui de cette demande.

La délibération ne comportera pas de mentions relatives aux caractéristiques financières du prêt ; elle renvoie au contrat signé dont la copie est jointe au présent courrier.

Vous ne serez plus signataire du contrat mais celui-ci sera annexé à votre délibération. Cet ensemble devra toujours passer au contrôle de légalité et être publié afin de lui conférer son caractère exécutoire.

Vous m'adresserez ensuite une copie de l'ensemble (délibération + contrat) certifié conforme afin que mes services puissent mobiliser les fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je souhaiterais être informé de la date du conseil municipal au cours duquel vous soumettrez ma demande à l'approbation de vos élus.

Le service des Finances et de la Fiscalité restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie d'accepter, Madame le Maire, mes sincères salutations.

La Directrice Administrative et Financière



Signé par Nadia SKAKNI

✓ Signé et certifié par yousign 

MODELE DE DELIBERATION DE GARANTIE
(à adapter et non contractuel)

COMMUNE DE VILLERS LE LAC

Séance du conseil Communal du / /

Sont présents :

Le conseil Communal :

Vu le rapport établi par :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 130681 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE VILLERS LE LAC accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1321680,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 130681 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 396504,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Certifié exécutoire,

A, le

Civilité :

Nom / Prénom :

Qualité :

Cachet et Signature :

AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET :

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 1 321 680 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de construction de 16 logements à VILLERS LE LAC – rue de la Forêt (ex rue des Aubépinés) – groupe 420.

CARACTERISTIQUES DU PRET

Ligne du prêt 1 :

Type : **PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)**

Montant : 370 402 €

Périodicité des échéances : annuelle

Durée totale du prêt : 40 ans

Dont différé d'amortissement : 0

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6%

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance. Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Taux de progressivité des échéances : 0.5%

Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du prêt 2 :

Type : **PLUS FONCIER ((Prêt Locatif à Usage Social Foncier)**

Montant : 340 196 €

Périodicité des échéances : annuelle

Durée totale du prêt : 50 ans

Dont différé d'amortissement : 0

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6%.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance. Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Taux de progressivité des échéances : 0.5%

Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du prêt 3 :

Type : **PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion)**

Montant : 193 429 €

Périodicité des échéances : annuelle

Durée totale du prêt : 40 ans

Dont différé d'amortissement : 0

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat - 0,2%.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance. Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Taux de progressivité des échéances : 0.5%

Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A

Ligne du prêt 4 :

Type : **PLAI FONCIER (Prêt Locatif Aidé d'Insertion Foncier)**

Montant : 177 653 €

Périodicité des échéances : annuelle

Durée totale du prêt : 50 ans

Dont différé d'amortissement : 0

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat - 0,2%.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit de l'échéance. Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Taux de progressivité des échéances : 0.5%

Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A

Ligne du prêt 5 :

Type : **BOOSTER (enveloppe taux fixe soutien à la production)**

Montant : 240 000 €

Périodicité des échéances : annuelle

Durée totale du prêt : 50 ans

Phase d'amortissement 1 :

Différé d'amortissement : 240 mois

Durée : 20 ans

Taux fixe : 1,11 %

Modalité de révision : sans objet

Taux de progressivité des échéances : 0%

Phase d'amortissement 2 :

Durée : 30 ans

Taux : Livret A + 0,60 %

Modalité de révision : simple révisabilité

Taux de progressivité des échéances : 0%

Conformément à l'article R 421-18 du Code de la Construction et sur délégation du Conseil d'Administration de l'Office en date du 23 septembre 2021, « le Directeur Général est chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion ».

Je soussigné Laurent GAUNARD, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs, autorisé par délibération du Conseil d'Administration du 23 septembre 2021 à recourir à l'emprunt dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de solliciter la garantie de la commune de Villers le Lac à hauteur de 30 % et du Conseil Départemental du Doubs à hauteur de 70 %.

Fait à Besançon le 3 décembre 2021

« Document Certifié Exécutoire »



Signé par Laurent GAUNARD

Laurent GAUNARD

Directeur Général

✓ Signé et certifié par vousign 